



FAIR PLAY PANATHLON AWARDS 2023

Règlement

La mission du Panathlon Wallonie-Bruxelles est reconnue et soutenue par le Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB) qui a laissé à l'association toute latitude pour la gestion de toutes ces questions et problématiques liées au point.1 de la Charte Olympique.

Sur base de la structure propre au Comité International du Fair-Play (CIFP), organisation ayant reconnu le mouvement panathlonien, les « **Fair Play Panathlon Awards** » pourront récompenser les lauréats en fonction des catégories suivantes :

- Un sportif ou une équipe de - de 18 ans pour un geste ou une attitude Fair-Play
- Un sportif ou une équipe de + de 18 ans pour un geste ou une attitude Fair-Play
- Une personnalité Fair-Play
- Un projet de promotion du Fair-Play

Le jury se réserve le droit de proposer, en fonction des candidatures en lice, une ou d'autre(s) catégorie(s) à mettre à l'honneur.

ARTICLE 1 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont ceux rédigés par le Panathlon Wallonie-Bruxelles et avalisés par le CIFP.

1. Respect de la loi

Chaque sport a ses lois ou, si l'on préfère, ses règles du jeu. Elles sont admises tacitement par tous les participants. Ils sont tenus de les connaître et de les respecter en toute circonstance. Beaucoup de sportifs confondent la faute et la sanction. Ils s'imaginent que, si on ne les voit pas, ils n'ont pas triché. C'est un manquement grave au principe élémentaire du Fair-Play.

2. Respect de l'éthique

On ne peut envisager le sport sans règles morales. L'ensemble de ces règles constitue l'éthique du sport. Par définition, l'éthique, c'est tout ce que la loi ne prévoit pas. Quelle que soit l'importance de l'enjeu, le respect de l'éthique est un principe intangible.

3. Respect de l'arbitre

La compétition sportive ne peut exister sans arbitre ou sans juge. Comme tout être humain, celui-ci peut commettre une erreur d'appréciation. Il faut l'admettre et l'accepter avec sérénité. Pour être réellement Fair-Play, le pratiquant a même le devoir d'aider l'arbitre dans certaines circonstances.

4. Respect des entraîneurs, dirigeants et bénévoles

Le staff qui comprend l'encadrement sportif est une source d'apprentissage très importante pour tout sportif. Pour s'améliorer constamment et être les meilleurs représentants de leur club, les sportifs doivent être à l'écoute et respecter l'ensemble de leur entourage.

5. Respect de l'adversaire

Le sport est une confrontation de femme à femme, d'homme à homme, ou d'équipe à équipe, dans le cadre d'une compétition. L'adversaire, quel qu'il soit, mérite le respect. Les violences, physiques ou verbales, ne sont pas acceptables car elles mettent en péril l'intégrité ou la dignité de l'adversaire. Aucun argument ne les justifie.



6. Respect des spectateurs

Le sport est devenu un spectacle. A quelque niveau que ce soit, qu'ils aient déboursé des sommes importantes ou non, les spectateurs ont droit à assister à une lutte loyale entre des joueurs et des athlètes respectant les règles du jeu.

7. Respect du matériel et des installations sportives

Pour pratiquer son sport favori dans les meilleures conditions possibles, chaque sportif se doit de respecter le matériel et les infrastructures sportives qui sont mis à leur disposition par les fédérations, les clubs et les communes.

8. Acceptation sereine de la défaite

Il faut jouer pour gagner, mais accepter la défaite avec dignité. Apprendre à perdre avec sérénité devrait constituer l'un des premiers éléments à enseigner aux jeunes sportifs. Car la défaite acceptée dans l'esprit du sport peut d'ailleurs se révéler fertile pour l'avenir de l'athlète.

9. Refus de la violence sous toutes ses formes

Le respect de l'adversaire implique le refus de toute violence sur le terrain. Aujourd'hui malheureusement, la violence déborde largement de la compétition elle-même. Elle concerne aussi les foules qui y assistent. C'est un impératif catégorique pour tous les sportifs, pratiquants, entraîneurs et dirigeants, de la combattre sous toutes ses formes, en tout cas de ne jamais l'encourager ni de l'excuser.

10. Refus de toute discrimination

Un des objectifs du sport est de faciliter l'harmonie entre les hommes et les femmes qui le pratiquent. Il a donc pour devoir de rejeter toutes les formes de discrimination, qu'elle soit sociale, ethnique ou religieuse. Les dérives qui brouillent souvent l'image des grandes compétitions, toutes les manifestations de racisme, de xénophobie, d'incivisme doivent être sévèrement réprimées. Le sport a aussi pour mission de prôner la tolérance et d'accepter les différences de l'Autre.

11. Refus du dopage

Le dopage est l'un des grands périls qui menacent le sport moderne. Le dopage est non seulement dangereux pour l'athlète qui s'y adonne, mais il constitue également une tricherie majeure.

ARTICLE 2 – ÉLIGIBILITE

Les « Fair Play Panathlon Awards » s'adressent

- A toute personne
 - Âgée de minimum 8 ans
 - Résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles
 - Ayant réalisé un geste Fair-Play (pouvant être confirmé par des témoins extérieurs)
 - Ou par sa personnalité particulièrement positive et/ ou engagée empreinte des valeurs de Fair-Play
- Pour tout projet
 - Visant à promouvoir/ diffuser le Fair-Play sportif et toute valeur associée
 - Concrétisé par toute personne, toute association ou autre entité
 - En Fédération Wallonie-Bruxelles
- Pour des gestes et des projets réalisés **entre le 1er novembre 2022 et le 29 février 2024.**



PANATHLON
WALLONIE-BRUXELLES

ARTICLE 3 – APPEL A CANDIDATURES

Un appel à candidatures est largement diffusé pour que chacun/e puisse avoir l'opportunité de poser candidature.

Le formulaire de candidature se trouve sur le site Internet du Panathlon Wallonie-Bruxelles - <https://www.panathlon.be/appele-a-candidature/>

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles se réserve également le droit de proposer des candidatures de gestes Fair-Play ou de projets de promotion du Fair-Play dont il aurait eu connaissance par d'autres biais : Internet, etc.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles réceptionne les candidatures tout au long de l'année.

La date limite de la remise des candidatures pour les Fair Play Panathlon Awards 2023 est fixée au 29 février 2024 à minuit.

ARTICLE 4 – JURY - DESIGNATION DES LAUREATS

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles proposera l'ensemble des candidatures à un jury composé de représentants des institutions sportives belges francophones.

Ce jury se réunira dans le courant du mois de mars 2024.

Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 5 – CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

La cérémonie des « **Fair Play Panathlon Awards** » sera organisée dans un lieu symbolique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une invitation officielle sera envoyée à tous les candidats et à toutes les personnes impliquées dans cet événement.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles s'engage à réaliser un trophée qui sera remis aux différents lauréats.

ARTICLE 6 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Chaque participant atteste avoir lu et compris le règlement du concours, l'acceptant sans réserve, et renonçant à tout recours de quelque nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

L'organisation ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de date intervenaient ou même si cette édition des « **Fair Play Panathlon Awards** » était modifiée ou purement et simplement annulée.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Panathlon Wallonie-Bruxelles

Avenue du Col-Vert, 5 à 1170 Bruxelles

02/423.51.74

info@panathlon.be

